

FÉDÉRATION SYNDICALISTE FO DES CHEMINOTS

7 Passage Tenaille - Batiment B - 75014 PARIS

Tél : 01 40 52 86 04 - Mail : federation@fo-cheminots.fr

RESOLUTION GENERALE



Congrès de Savoie - 24 Septembre 2021

SOMMAIRE

- Le 24 Septembre 2021 _____ 3
- Le contexte de l'action revendicative _____ 4/5
- Retour au Monopole Public d'État _____ 6
- Droit de grève _____ 7
- Liberté syndicale _____ 7
- Encadrement _____ 8
- Salaires _____ 8/9
- Emploi et déroulement de carrière _____ 9/10
- Retraite, prévoyance et cabinets médicaux _____ 10/11
- Les facilités de circulation _____ 11
- Demain _____ 12/13

Le congrès, réuni à Montricher-Albanne du 20 au 24 septembre 2021, réaffirme son attachement à l'indépendance syndicale telle qu'elle est définie dans la Charte d'Amiens, base de toute action revendicative, dans la négociation comme dans l'action, et ce dans la continuité des résolutions antérieures, notamment celle du congrès d'Agde tenu en 2017.

Le congrès fait sienne la résolution adoptée par le Comité Confédéral National des 27 et 28 mai 2021 et réaffirme, avec lui, que la pandémie de Covid-19 est clairement utilisée par le gouvernement pour restreindre les libertés publiques, individuelles et notamment les libertés syndicales.

Confinement, couvre-feu, jauges, pass sanitaire, autant d'entraves de fait au droit de réunion, au droit de manifestation et à l'information des salariés.

Les droits et libertés ont été les variables d'ajustement de la pénurie de moyens et de la destruction de l'hôpital public. Pendant ce temps le gouvernement continue de paupériser l'hôpital public, de réformer l'Assurance chômage, prétend réformer le système des retraites actuel, tout cela alors qu'il a déversé sans aucune contrepartie des centaines de milliards d'euros dans les caisses des entreprises.

Pour toutes ces raisons, FO estime que l'heure est à la préparation du rapport de force interprofessionnel et demande à toutes ses structures d'organiser des réunions en ce sens.

Le contexte de l'Action revendicative

Les politiques d'austérité mises en œuvre par les gouvernements successifs conduisent toujours à plus de flexibilité, plus de mobilité, plus de compétitivité avec comme principal objectif l'abaissement du coût du travail. Elles ont pour conséquence la remise en cause du Code du travail, des conventions collectives et des statuts.

Associées aux attaques contre la protection sociale collective et solidaire par le salaire différé, ces politiques mettent en péril les droits sociaux et les services publics. Elles engendrent une diminution du pouvoir d'achat ainsi qu'une explosion des inégalités, du chômage, de la précarité et de la pauvreté. Cela a été démontré parfaitement à l'occasion de l'épidémie de Covid-19 durant laquelle les services publics et les systèmes de protection collective, acquis par les luttes des salariés, ont sauvé l'essentiel tandis que les politiques gouvernementales restreignaient les libertés publiques pour gérer les pénuries provoquées par les politiques d'austérité suivies par les gouvernements de tous bords depuis des décennies.

Dans ce contexte, le congrès réaffirme son rejet de toutes politiques d'austérité, de rigueur et de régression, illustrées notamment par la loi Travail de 2016, amplifiée par les ordonnances Macron de 2017, de même que les contre-réformes successives frappant le transport ferroviaire national, notamment celles de 1997, 2014, 2016 et 2018, autant de lois dont nous continuons de revendiquer l'abrogation.

De directives en règlements imposés par l'Union européenne, l'ouverture à la concurrence se généralise à l'ensemble des services publics pour leur substituer la privatisation, sous couvert de « délégation de service public » et/ou de partenariats public/privé (PPP).

Le transport ferroviaire européen de marchandises et de voyageurs est confronté à ces attaques libérales. En France les différents gouvernements, quelle que soit la majorité en place, n'ont de cesse de favoriser le dumping social au travers du dogme de la concurrence libre et non faussée. Depuis l'ouverture à la concurrence du fret ferroviaire en 2006, l'activité, loin d'être relancée comme annoncé, a été réduite de 43% toutes entreprises confondues, provoquant un report modal vers le transport routier et augmentant l'impact écologique.

Loin d'en tirer le bilan, les pouvoirs publics appliquent la même stratégie au transport de voyageurs.

D'ici à 2030 au plus tard, c'est l'ensemble du transport ferroviaire qui sera ouvert à la concurrence. L'unique but de cette ouverture est bien la privatisation du transport ferroviaire et la liquidation du Statut, comme le démontrent déjà les premiers appels d'offres : même sans concurrent, la direction de la SNCF saisit l'opportunité pour filialiser et liquider le Statut par la même occasion, alignant les conditions sociales des cheminots de la SNCF sur celles de la convention collective nationale.

Le congrès condamne le rôle des Autorités Organisatrices des Transports qui, après avoir appliqué des décisions financières détériorant la qualité du service (fermetures de gares, de guichets, de lignes, réduction des budgets d'entretien des matériels, disparition du personnel d'accompagnement des trains,...), décident aujourd'hui démagogiquement d'ouvrir le transport à la concurrence, tentant ainsi de faire croire que les cheminots seraient responsables de la détérioration des conditions de transport alors même qu'ils en sont les premières victimes.

De plus ces politiques entraînent une rupture de l'égalité des citoyens devant le droit au transport.

A la mise en place de la régionalisation (loi SRU, 2000) seule FO-Cheminots affirmait « la régionalisation, c'est la privatisation ». Personne ne peut dire aujourd'hui que nous nous sommes trompés. Les multiples restructurations de ces dernières années ont vu la généralisation des établissements multiservices, de ligne, ou d'axe, au détriment des établissements par métier, contribuant à la réduction des effectifs, la transformation et la disparition des métiers et du savoir-faire. La direction poursuit et intensifie cette orientation et c'est aujourd'hui la disparition du dictionnaire des filières qui est programmée, en application d'une recommandation patronale sur les classifications et la rémunération, recommandation transformée en loi par un gouvernement toujours pressé de servir les intérêts patronaux.

Ce volet de la Convention Collective Nationale comme ses prédécesseurs (champ d'application, organisation du travail, formation professionnelle) ne vise qu'à abaisser les conditions sociales et de travail de tous les cheminots. Nous avons de plus affaire à un patronat d'apprentis sorciers qui veut faire table rase de plus d'un siècle et demi d'histoire ferroviaire, histoire qui a pourtant construit la réglementation en vigueur.

FO-Cheminots dénonce et condamne ces politiques néfastes tant, pour les cheminots que pour les usagers.

Retour au monopole Public d'État

Les contre-réformes successives de 1997, 2014 et 2018 ont conduit à la disparition de la SNCF, tour à tour transformée en deux EPIC, puis trois EPIC, puis aujourd'hui cinq Sociétés (quatre SA et une SAS).

Pendant ce temps la dette qui pèse sur l'opérateur historique n'a fait qu'augmenter, continuant à servir de prétexte aux gouvernements pour poursuivre l'éclatement du système de transport ferroviaire français.

Cette dette n'est pas celle des cheminots mais une dette d'Etat. **FO-Cheminots exige sa reprise totale et sans conditions par l'Etat.**

Ces politiques visant à la privatisation de l'opérateur historique et à la liquidation du Statut ont un impact d'autant plus important sur les contractuels de l'ex-SNCF, dont les transferts dans les entreprises privées ou filiales SNCF se feront sans aucune garantie, et pour les personnels des entreprises privées, déjà pressés par la mise en concurrence permanente qui ne va faire que s'intensifier. Une grande incertitude pèse sur tous les personnels non transférables.

Transfert des petites lignes aux autorités organisatrices, fermeture de lignes et de gares, suppressions de dessertes, Convention Collective Nationale au rabais, remise en cause des facilités de circulation, ..., les conséquences de ces politiques déjà bien visibles ne vont faire que s'accroître. C'est une politique de mise en concurrence des salariés entre eux au profit des actionnaires des différentes entreprises ferroviaires.

Le congrès mandate la Fédération pour :

- **S'opposer à la mise en concurrence des cheminots entre eux et au dumping social ;**
- **Revendiquer l'abrogation des contre-réformes de 1997, 2014, 2016 et 2018 et le retour à une SNCF une et indivisible sous monopole public d'Etat ;**
- **Exiger le maintien et l'amélioration du Statut et son extension à l'ensemble des cheminots.**

Droit de Grève

Le congrès revendique l'abrogation de toutes les lois, décrets, circulaires et règlements qui constituent une entrave au droit de grève.

Il condamne notamment l'instauration des Déclarations Individuelles d'Intention, ses extensions actuelles et futures.

Le congrès dénonce toute action ou tentative poussant les cheminots, quels que soient leur grade ou leur fonction, à renoncer à leur liberté d'exercer leur droit de grève.

Le congrès condamne également les pressions exercées sur le personnel pour remplacer les grévistes et les actions de la direction visant à contourner le droit de grève..

Liberté syndicale

La « position commune » CGT-CFDT-MEDEF-CGPME, transposée dans la loi du 20 août 2008, attaque la liberté de négociation, remet en cause la hiérarchie des normes, notamment en matière de durée légale de travail, politique poursuivie et aggravée par la loi Travail et les ordonnances Macron.

La SNCF avec les organisations syndicales dites représentatives (CGT, CFDT, UNSA et SUD Rail) va encore plus loin en remettant en cause le droit à l'information.

Le congrès s'insurge et s'alarme des obstacles dressés au fonctionnement des syndicats de la Fédération Syndicaliste FO des Cheminots, y compris sur les périmètres où la barre des 10% est franchie.

Le congrès mandate la fédération pour reconquérir ces droits par tous les moyens, pour imposer le respect des droits des syndicats de la Fédération à remplir leur mandat de défense des droits individuels et collectifs des cheminots.

Le congrès exige l'arrêt de toute forme de discrimination, de harcèlement et de répression antisyndicale et mandate la fédération pour les combattre par tous les moyens. Le remplacement des Instances de Représentation du Personnel par les CSE, en particulier la suppression des CHSCT, prive les cheminots et leurs syndicats de moyens, de faire valoir leurs revendications.

Le congrès revendique avec sa confédération le retour des CHSCT, l'abrogation des ordonnances Macron et de la loi Travail, l'abrogation de la loi d'août 2008.

Encadrement

Compte tenu de l'orientation des directions des entreprises de la branche ferroviaire, les cheminots des collèges maîtrise et cadre subissent, tout comme les cheminots du collège exécution, une importante dégradation de leurs conditions de travail, ainsi que de l'équilibre vie professionnelle vie privée.

La Fédération Syndicaliste FO des Cheminots s'appuie sur le cahier revendicatif de l'UNCMT pour intervenir sur ce périmètre.

Salaires

Le congrès revendique comme une priorité l'augmentation générale des salaires et des pensions. Le congrès rappelle que seule l'augmentation générale des salaires est pérenne et alimente la protection sociale.

Le congrès refuse la politique des directions qui sacrifie les augmentations générales au profit de parts variables (participation, intéressement, ...) creusant les inégalités entre les salariés et enchaînant les salariés aux résultats des entreprises. Le congrès constate que partout la mise en place de l'intéressement et de la participation met fin à toute augmentation générale.

Le congrès revendique l'arrêt de l'individualisation des salaires, dénonce le caractère aléatoire des gratifications individuelles qui sont discriminatoires et provoquent l'affaiblissement de la protection sociale.

Le congrès revendique avec sa confédération une augmentation générale des salaires qui « doit être significative comme l'a été l'augmentation des salaires obtenue dans le secteur de la santé ».

Le congrès revendique également :

- **Un relèvement des coefficients hiérarchiques de la grille de rémunération permettant une revalorisation substantielle du salaire minimum d'embauche ;**
- **La participation aux frais de transport par l'employeur pour les cheminots (chèque transport, forfait mobilité durable...);**

- Le retour de la restauration d'entreprise et de son personnel dans le GPU afin de garantir l'égalité de traitement de tous les cheminots, et l'attribution de chèques-repas ou d'allocations pour tous les cheminots ;
- L'alignement des taux d'allocations et d'indemnités sur le taux le plus élevé dans la branche ferroviaire ;
- Un véritable treizième mois pour tous les cheminots.

Le congrès revendique la mise en place de l'échelle mobile des salaires, c'est-à-dire l'augmentation automatique des salaires au minimum au-delà de l'augmentation des prix.

Emploi et déroulement de carrière

L'arrêt du recrutement au Statut depuis le 1er janvier 2020, consécutif de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire, ainsi que la construction en cours d'un « nouveau cadre contractuel » poursuivent le double but de l'individualisation des rapports entre employeurs et salariés et de la baisse du coût du travail.

Les conditions de travail et la sécurité des cheminots se dégradent et les accidents graves se multiplient. Le risque routier lié à l'allongement des parcours de travail, mais également le recours toujours plus grand aux taxis ou aux VTC dans les programmes de travail et les roulements, qui mettent en danger la vie des cheminots.

Le congrès constate l'augmentation des problématiques sur tous les collègues, concernant notamment le droit à la déconnexion, la charge de travail, les risques psychosociaux, la politique de management, le déroulement de carrière, les objectifs inatteignables, ...

Les impacts de la crise sanitaire augmentent encore ces problématiques, avec la généralisation du télétravail. Cette situation est aggravée par l'utilisation du flex office ou bureau flexible.

La Fédération Syndicaliste FO des Cheminots condamne toutes les dérives inhérentes à l'individualisation du temps de travail et apportera son soutien à tous les collègues qui en sont ou en seront victimes.

Le congrès condamne avec la plus grande fermeté toute suppression de poste.

Le système ferroviaire français doit reposer sur des personnels formés, bien rémunérés et en nombre suffisant. La principale préoccupation doit rester la sécurité.

Le congrès affirme que le seul moyen de garantir en tout temps et en tout lieu la sécurité est d'avoir des agents détachés des contingences liées à des objectifs, des déroulements de carrière, ou des rémunérations basées sur des critères individuels.

A ce titre, le congrès revendique le maintien et l'amélioration du Statut, ainsi que son extension à l'ensemble des salariés de la branche ferroviaire, comme cela avait été obtenu par les grèves de 1920.

Retraite, prévoyance et cabinets médicaux

Le congrès réaffirme son attachement indéfectible au système par répartition, basé sur le salaire différé, qui implique la solidarité entre générations.

Le congrès rappelle que les syndicats de la Fédération Syndicaliste FO des Cheminots ont toujours mené le combat pour faire échec aux contre-réformes successives.

Le congrès dénonce les mesures prises par les gouvernements successifs depuis 1995 et ayant pour effet de remplacer dans des proportions chaque jour plus importantes le financement de la protection sociale par le salaire différé par sa fiscalisation par l'impôt, substituant ainsi aux droits collectifs leur individualisation et transformant la protection sociale solidaire, dans le meilleur des cas, en assistance publique.

Le congrès revendique l'abandon de l'étatisation de la Sécurité sociale et le retour à ses principes fondateurs.

Le congrès mandate la fédération pour poursuivre ce combat avec comme revendications :

- **Le retour aux 37,5 annuités pour une retraite à taux plein pour tous ;**
- **Le maintien et l'amélioration du régime spécial de retraite et son extension à l'ensemble des cheminots ;**

Le congrès fait siennes les revendications de la section nationale des retraités, invite la fédération à lutter contre toutes les tentatives d'instaurer un régime complémentaire obligatoire, revendique l'abrogation de toutes les contre-réformes et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent et qu'elles ont induites.

Le congrès condamne la transformation de la CPRP en caisse de branche, qui est de fait une externalisation et une attaque contre le régime spécial, et dénonce le transfert à la CNAM des réserves de la CPRP et les menaces consécutives sur les prestations spécifiques versées par la CPRP.

Le congrès dénonce l'aggravation des attaques contre le personnel médical de la SNCF et la dégradation de l'offre de soins des cabinets médicaux, et il revendique le retour à des centres médicaux de proximité. Devant les volontés affirmées de remettre en cause l'accès aux cabinets médicaux, à la médecine de soins et de spécialités (retraités, personnels transférés, ...), **le congrès revendique leur maintien et leur pérennisation, notamment par leur ouverture à l'ensemble des cheminots et retraités de la branche, des salariés du CCGPF, des CASI, des CSE, des prestataires et intérimaires et leur financement par les employeurs.**

Le congrès revendique la revalorisation des remboursements de santé, tout particulièrement dans les domaines optique et dentaire.

Le congrès s'oppose à toute forme de sanction liée à la vaccination obligatoire contre la Covid et exige l'abrogation de la loi du 5 août 2021 et de son pass sanitaire, pas d'opposition entre vaccinés et non vaccinés.

Les facilités de circulation

Le congrès réaffirme son attachement aux facilités de circulation et condamne toutes les velléités de remise en cause et de fiscalisation. Le congrès rappelle qu'elles sont une partie intégrante du contrat social des cheminots.

Le congrès revendique à ce titre leur extension sur l'ensemble du territoire, quel que soit l'opérateur, à l'ensemble des cheminots actifs et retraités et des salariés du CCGPF, des CASI, et des CSE, et leur financement intégral par les employeurs et le refus de leur fiscalisation pour les retraités.

Le congrès s'oppose à la dématérialisation forcée des facilités de circulation, et revendique le retour à leur accès aux guichets.

La fédération prendra toutes initiatives en vue d'obtenir la satisfaction de ces revendications face aux détériorations des services publics du fait de la fracture numérique.

La loi sur la représentativité d'août 2008, loi scélérate et antisyndicale, combinée à la loi Travail et aux ordonnances Macron/Pénicaud, dresse des obstacles sur l'activité des syndicats de la Fédération Syndicaliste FO des Cheminots. Mais la détermination des militants de notre organisation syndicale n'est pas entamée, comme ne l'est pas non plus la capacité de combat des cheminots. L'histoire de Force Ouvrière montre que les difficultés n'ont jamais arrêté ses militants.

Nombre de militants d'autres organisations syndicales ont fait le constat de l'échec des stratégies d'appareil, détachées des intérêts des cheminots, et choisissent de rejoindre FO, faisant ainsi le choix d'un syndicalisme militant et uniquement préoccupé par les revendications. Le bilan de l'action des quatre organisations syndicales qui se disent représentatives est d'ailleurs un échec total en termes de satisfaction des revendications.

Le congrès rappelle dans ce cadre que l'unité d'action sur les revendications des cheminots est la seule issue pour faire valoir leurs intérêts, et qu'elle est contradictoire avec la ségrégation entre organisations syndicales basée sur une pseudo-représentativité. La division du camp des salariés sert toujours les intérêts patronaux.

La nécessaire mobilisation pour le retour à la Société Nationale des Chemins de fer Français, et le maintien du Statut, son amélioration et son extension à l'ensemble des cheminots impose l'unité des organisations syndicales et le congrès mandate la fédération pour s'adresser aux autres organisations syndicales de cheminots en ce sens.

Le congrès appelle tous les cheminots à rejoindre Force Ouvrière pour exiger :

- **Le retour à la Société Nationale des Chemins de fer Français ;**
- **Le retour au monopole public d'Etat ;**
- **L'abrogation de la loi du 21 août 2007 sur le service minimum ;**
- **L'abrogation de la loi d'août 2008 sur la représentativité, de la loi Travail, des ordonnances Macron/Pénicaud ;**

- L'abrogation des contre-réformes de 1997, 2014, 2016, 2018, qui ont conduit à l'éclatement du système de transport ferroviaire français ;
- Le désendettement total du système ferroviaire, sans condition ;
- Le maintien et l'amélioration du Statut et son extension à tous les Cheminots : « le Statut pour tous les Cheminots, tous les cheminots au Statut » ;
- L'augmentation générale substantielle des salaires et pensions.

Le congrès revendique son attachement à la sauvegarde des droits et conquêtes sociales de l'ensemble des travailleurs et mandate la Fédération Syndicaliste FO des Cheminots afin de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires avec sa confédération pour construire la mobilisation interprofessionnelle nécessaire notamment pour l'abrogation de la réforme de l'Assurance chômage et le retrait définitif de la réforme des retraites, pour le maintien et l'amélioration des 42 régimes existants.

Dans ce cadre, le congrès appelle l'ensemble de ses structures militants et adhérents à s'inscrire dans toutes les mobilisations à venir et ce dès le 5 octobre 2021.

Le congrès appelle ses militants à continuer le développement de l'organisation par la syndicalisation.

Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière !!

Vive la Fédération Syndicaliste Force Ouvrière des Cheminots !!!

Adoptée à l'unanimité



Notes

Notes



fo-cheminots.fr